

COMMISSION PERMANENTE DU 1^{er} AVRIL 2021

Rapport n° CR 2021-144 :

**POLITIQUE RÉGIONALE DU SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE - INVESTISSEMENT - 2ÈME
RAPPORT POUR 2021**

L'article 2 est supprimé et réécrit

“ Décide d'un moratoire sur le dispositif « Terrains synthétiques de grands jeux » et réunit le groupe de travail ad-hoc afin de redéfinir de nouvelles normes sanitaires et le montant des aides de ce type d'équipements.”

Exposé des motifs :

DES TERRAINS SPORTIFS RESPECTUEUX DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Notre groupe continue de considérer que la levée du moratoire que la Région avait accepté de mettre en place a été précipitée en ne prenant en compte que de manière incomplète les préconisations partagées du groupe de travail. Si celui-ci s'est réuni à plusieurs reprises, a auditionné plusieurs acteurs et structures, notamment suite aux propositions de notre groupe, il s'avère que ce n'est plus le cas depuis deux ans. Le débat doit continuer de porter sur la concentration de HAP dans les granules de caoutchouc. Les limites actuelles européennes (jusqu'à 1000 mg/kg) ne protègent pas suffisamment. Il faudrait baisser la norme de 100 ou 1000 à 17 mg/kg.

Le risque théorique de cancer chez un gardien de but professionnel, soit la personne la plus exposée, diminuerait ainsi de 23 fois. On passerait d'un cas de cancer sur environ 17 000 personnes à environ un sur 385 000. Cette réduction coûterait certes beaucoup d'argent à l'industrie qui organise très bien ses opérations de lobbying, parvenant à intégrer le comité européen de normalisation (CEN). Ce comité est reconnu par l'Union européenne pour développer de nouvelles normes et de nouveaux tests. 3 membres d'Esto, l'organisation européenne des terrains synthétiques, y occupent des postes clés, contribuant à ne rien changer.

La santé des usagers de ces équipements est en jeu : nous devons donc revoir les normes que nous acceptons de financer et relever le niveau de cofinancement pour inciter les collectivités locales à investir dans des terrains synthétiques aux normes environnementales les plus élevées, mais aussi les plus chères. Tous les doutes ne sont pas levés et des questions sans réponses d'ordre sanitaire et environnementale restent trop nombreuses pour que le financement régional continue d'être développé sans un cadrage plus précis. Ce sont les raisons pour lesquelles nous considérons indispensables de fixer les seuils, entre autres HAP, les plus bas possible et ce de manière très rapide.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

